

question, on s'est demandé si ce montant serait remboursé au National-Canadien et quand il le serait. Le ministre des Finances sait certes mieux que quiconque si l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent remboursera probablement ce montant ou si quelque autre source le remboursera et dans combien de temps il sera remboursé. S'il devait être remboursé prochainement, il pourrait arriver que cette somme ne soit pas nécessaire.

Je reviens à une demande que j'ai faite au stade de la résolution. J'ai proposé bien précisément au ministre des Finances, parce que je croyais que c'était son devoir, de demander au National-Canadien s'il était possible que ces énormes montants soient modifiés. J'ai dit que je croyais que les chiffres sur lesquels le présent bill est fondé avaient été préparés par le National-Canadien il y a plusieurs mois. Il s'agit ici de bien des millions de dollars et peut-être que, dans certains cas, la direction aura décidé, à compter du 13 juin, de ne pas dépenser ces fonds en 1960. Le ministre a-t-il pris les renseignements que je lui ai demandés la semaine dernière, et, dans le cas de l'affirmative, que lui a fait savoir la direction? Peut-il assurer à la Chambre que chaque dollar de ces énormes affectations sera vraisemblablement dépensé en 1960 et que, par conséquent, les articles à l'étude devraient être adoptés sans modification. S'il y avait la moindre possibilité que ces montants ne soient pas entièrement nécessaires, pourquoi demander au Parlement d'entériner purement et simplement les propositions faites par le National-Canadien il y a cinq ou six mois, à l'égard de ses dépenses d'établissement et qui ne sont plus valables aujourd'hui?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, le député souhaite apparemment que je présente mes lettres de créances au comité plénier en ce qui concerne le contrôle étroit des budgets établis par le National-Canadien. Tout ce que je puis lui dire c'est qu'à mon entente, le président et la direction des Chemins de fer Nationaux estiment que le ministre des Finances a examiné de près leur budget. Je n'ai peut-être pas besoin d'en dire plus à ce sujet.

Quant aux autres questions abordées par le député, je lui dirai, monsieur le président, que beaucoup des nombreux renseignements qu'il cherche à obtenir à la Chambre sont des renseignements qu'on aurait dû obtenir au comité au moment où les représentants du National-Canadien étaient présents; c'est pour cela que le comité existe. Le comité plénier n'a pas à entrer dans les détails de l'activité et du financement du National-Canadien. Je suis heureux de fournir au comité tous les renseignements que je puis

[M. Benidickson.]

obtenir, mais je crois, monsieur le président,...

M. Benidickson: Je pose la question de privilège, monsieur le président,...

L'hon. M. Fleming: ... que c'est faire perdre du temps au comité que de demander des renseignements qui auraient dû être demandés au comité des chemins de fer.

M. Benidickson: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je faisais partie du comité des chemins de fer, c'est vrai. Toutefois, je tiens à dire que le Règlement établit nettement que le comité plénier a la préséance sur tout autre comité de la Chambre, et quand nous parlons de sommes de l'ordre de 300 millions, nous avons bien raison de demander au ministre des Finances du Canada s'il a scruté les dépenses nécessaires pour certains de ces domaines.

L'hon. M. Fleming: Il est certainement dans l'ordre d'interroger le ministre des Finances au sujet de son examen de ces chiffres. Là n'est pas la question. J'ai voulu dire qu'on a essayé ici de demander des détails d'exploitation qui relèvent de la direction du National-Canadien. Je crois que la fonction du comité, quand les fonctionnaires sont appelés à y témoigner, est d'obtenir tous les renseignements possibles sur ce sujet. Il est tout à fait dans l'ordre, dans ce comité-ci, de demander au ministre des Finances de rendre des comptes conformément à son mandat et à ses responsabilités, et j'espère être en mesure de rendre ces comptes.

On nous a de nouveau interrogés au sujet du capital d'exploitation de 10 millions qui est destiné à financer les travaux de réfection provisoire du pont Victoria relatifs aux travaux de la voie maritime du Saint-Laurent. De nouveau, j'ai été questionné à propos de la réclamation concernant la voie maritime. Nous l'avons examinée au comité la semaine dernière. Je pourrais répéter ce que j'ai dit alors, mais j'estime que ce serait sans utilité aucune. Ce ne serait que des redites, car j'ai vidé la question à ce moment-là.

Puis on nous a posé des questions sur les résultats d'exploitation anticipés d'Air-Canada pour cette année. Le député doit savoir que la compagnie ne s'attend à aucun revenu net cette année. Son revenu net d'exploitation a été d'environ \$550,000 en 1958; il a baissé à environ \$152,000 en 1959, et les chemins de fer Nationaux du Canada ne s'attendent à aucun revenu net de la part d'Air-Canada en 1960.

M. Benidickson: S'attendent-ils à un déficit, et dans ce cas, de combien?

L'hon. M. Fleming: Ce renseignement était à la disposition du comité. Il semble que le